

## Soutien intégratif – formes d’enseignement (année scolaire 2018-2019)

	Degré primaire (années 1 – 2)	Degré primaire (années 3 – 8)	Degré secondaire I (années 9 – 11)
<b>BE</b>	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.
<b>FR-fr</b>	Cours d'appui spécialisés, aides et conseils apportés aux maîtres, appuis destinés à la classe et recours aux services auxiliaires <sup>(1)</sup> .	Enseignement individuel, enseignement en groupe, Teamteaching ou classe de soutien <sup>(1)</sup> .	Enseignement individuel, enseignement en groupe, Teamteaching ou classe de soutien.
<b>GE</b>	SPES : soutien pédagogique d'enseignement spécialisé.	Aucune réglementation.	Aucune réglementation.
<b>JU</b>	Enseignement individuel. Soutien en classe. Autres personnes.	Enseignement individuel, ou en petits groupes. Soutien en classe. Autres personnes.	Adaptation, différenciation, appui, soutien (à l'intérieur de la classe), co-enseignement (sections de classe).
<b>NE</b>	Selon le projet pédagogique de l'élève, le soutien peut avoir lieu de manière individuelle, en petit groupe ou directement dans la classe. Pour des élèves en scolarité mixte (école spécialisée et école ordinaire, le soutien à l'intégration a lieu dans la classe).	Soutien pédagogique (mesure ordinaire), soutien pédagogique spécialisé (mesure renforcée), projet pédagogique individualisé (PPI), orthophonie, mesures d'adaptation, d'aménagement, techniques en classe.	Il existe un arrêté cantonal relatif aux mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette réglementation ne donne cependant pas d'indication sur les formes d'enseignement possibles.
<b>VS</b>	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Mesures pédago-thérapeutiques.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.
<b>VD</b>	Enseignement en groupe, enseignement individuel, co-enseignement, enseignement spécialisé.	Enseignement en groupe, enseignement individuel, co-enseignement, enseignement spécialisé.	Enseignement en groupe, enseignement individuel, enseignement spécialisé.

### Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Selon la réglementation cantonale, quelles formes d’enseignement sont-elles prévues pour assurer le soutien intégratif des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques ? (mesures pour élèves allophones et particulièrement doués exceptées) ».

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

### Note :

(1) FR-fr : Suite à l'arrivée de la loi sur l'enseignement spécialisé LES en 2018 et l'adoption de son règlement (août 2019), des précisions sont données mais elles restent dans la même ligne que le concept d'intégration de 23 juin 1999.

**Source et complément d'information :** Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2018-2019 (consulté le 10.12.2019).

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).